

POLITIQUE SUR L'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE

L'objectif de la Politique sur l'évaluation de l'apprentissage est d'établir un ensemble de principes communs qui orienteront l'évaluation des apprentissages à l'échelle de l'Université, tout en reconnaissant les besoins propres aux différentes facultés et unités.

La Politique favorise des expériences d'apprentissage équitables, uniformes, cohérentes et efficaces, un environnement d'apprentissage sain, ainsi que le respect de l'honnêteté intellectuelle, conformément au *Code de conduite de l'étudiant(e) et procédures disciplinaires*.

Cette politique s'applique à tous les cours crédités de premier cycle et des cycles supérieurs offerts par l'Université McGill et pour lesquels une note finale est attribuée et un relevé de notes officiel est fourni. Les facultés et les autres unités de l'Université peuvent définir leurs propres normes et procédures d'évaluation alignées sur cette politique et les règlements connexes de l'Université.

La Politique est disponible en anglais et en français sur le site Web du Secrétariat.

Pour en savoir plus et trouver des ressources supplémentaires, consultez le site Web de la Politique.